

Résolution de MM. Sami Kanaan, Daniel Sormanni et Mme Christiane Olivier: «Pour une répartition plus équitable des charges et des recettes entre collectivités publiques et entre les différents groupes de contribuables».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 13 mars 2001, dans le rapport R-546 A)

RÉSOLUTION

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir avec détermination auprès des autorités cantonales afin que:

- une harmonisation fiscale entre les communes du canton soit mise à l'étude dès que possible, en tenant compte de la répartition réelle des charges;
- une autonomie plus grande soit accordée aux grandes communes (plus de 10 000 habitants) dans la gestion de leur budget;
- les grandes communes (plus de 10 000 habitants) aient accès à toutes les données fiscales nécessaires pour établir leur prévisions budgétaires.